

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 3 mars 2025 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Patrick Godin  
Patrick Boisselle  
Jacques Desrosiers

Julie L'Homme  
Sylvain Boisselle

Est absente: Marie-Soleil Beauregard

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

38-03-25

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Sylvain Boisselle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**1 – Ouverture de la séance**

**2 – Adoption de l'ordre du jour**

**3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

**4 – Période de questions**

**5 – Administration**

- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

**6 – Législation**

**7 – Service des travaux publics**

- 7.1 - Épandage d'abat-poussière
- 7.2 - Octroi du contrat pour l'auscultation de l'état des chaussées

**8 – Service d'urbanisme**

**9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

- 9.1 - Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 3 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel
- 9.2 - Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille
- 9.3 - Demande d'aide financière - Motos, Bières et Terroir
- 9.4 - Club cycliste Dynamiks - Demande d'autorisation de passage
- 9.5 - Adoption de la politique de gestion des mots de passe
- 9.6 - Engagement à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau
- 9.7 - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 9.8 - Autorisation de signer l'offre de services de la FQM - Élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

**10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

- 10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Ste-Christine - Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2)

**11 – Varia**

**12 – Période de questions**

**13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

39-03-25

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 3 février 2025, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance.

### **5 - ADMINISTRATION**

40-03-25

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025 au montant de 119 674,77\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2025 au montant de 119 674,77\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

#### **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de février.

#### **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Monsieur le conseiller Sylvain Boisselle, délégué au comité régional de développement social, fait un compte-rendu de la rencontre dont il a participé.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

#### **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 3 mars 2025).

### **6 - LÉGISLATION**

## **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

41-03-25

### **7.1 - Épandage d'abat-poussière**

Considérant la soumission des "*Entreprises Bourget inc.*" datée du 26 février 2025;

Considérant que la soumission tient compte de la livraison, de l'épandage et de la fourniture de 2 500 litres d'abat-poussière pour un montant de 2 000\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'épandage d'abat-poussière sur une section du chemin des Brouillard et du rang Thiersant aux "*Entreprises Bourget inc.*" au montant de 2 000\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

42-03-25

### **7.2 - Octroi du contrat pour l'auscultation de l'état des chaussées**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé procède à la mise à jour de son plan d'intervention datant de 2016 relatif aux infrastructures municipales;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'auscultation des chaussées (9,37 km) aux fins de la mise à jour du plan d'intervention;

Considérant que les compagnies Englobe et Groupe Trifide ont été invitées à déposer une offre de services;

Considérant que le Groupe Trifide a déposé une offre de services plus avantageuse;

Considérant la recommandation de notre ingénieur, Luc Brouillette, de retenir les services du Groupe Trifide pour réaliser les travaux d'auscultation de chaussée;

Considérant que les frais reliés à ces travaux sont subventionnés par le programme TECQ;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'octroyer au Groupe Trifide le contrat relatif à l'auscultation des chaussées (9,37 km) au coût de 6 505\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

43-03-25

#### **9.1 - Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 3 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel**

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 3 correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-Aimé en lien avec le plan de mise en oeuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du conseil;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que le rapport d'activités de l'an 3, correspondant à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie soit adopté tel que déposé et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**44-03-25**

### **9.2 - Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille**

Considérant que deux Québécois sur cinq recevront probablement un diagnostic de cancer au cours de leur vie;

Considérant que des membres de notre communauté ont été directement touchés par le cancer et se sentent très solidaires de tous ceux et celles qui connaissent ou ont connu la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer est fière d'être la voix des hommes et des femmes qui ont le cancer à cœur, et est déterminée à unir et à inspirer tous les Québécois pour agir contre le cancer;

Considérant que durant la campagne de la jonquille, des fonds sont recueillis pour investir dans des projets de recherche qui changeront l'avenir du cancer et un réseau d'aide qui améliore la vie des personnes atteintes de cancer;

Considérant que la jonquille est un symbole de force, de courage et de vie pour les personnes atteintes de cancer et qu'elle rallie les communautés en les incitant à faire du bénévolat et à donner à la Société canadienne du cancer;

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu:

De proclamer par la présente le mois d'avril, le Mois de la jonquille dans la Municipalité de Saint-Aimé;

Que le conseil municipal de Saint-Aimé encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**45-03-25**

### **9.3 - Demande d'aide financière - Motos, Bières et Terroir**

Considérant la demande d'aide financière du comité organisateur de Motos, Bières et Terroir reçue le 17 février 2025;

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'octroyer une aide financière de 200 \$ pour l'événement de Motos, Bières et Terroir qui aura lieu le 26 juillet prochain. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

46-03-25

#### **9.4 - Club cycliste Dynamiks - Demande d'autorisation de passage**

Considérant la demande d'autorisation pour le passage du club cycliste Dynamiks de Contrecœur sur le territoire de la Municipalité, le dimanche 11 mai prochain;

Considérant que l'événement se déroulera pendant la période des semences, laquelle coïncide avec une circulation importante de machinerie agricole sur les routes de la Municipalité;

Considérant que le passage des machineries agricoles laisse parfois des débris sur la chaussée, ce qui pourrait compromettre la sécurité des cyclistes;

Considérant que la sécurité des participants pourrait être affectée par la présence de ces débris, et en raison de ces risques, il est recommandé d'augmenter les mesures de sécurité lors de l'événement;

Considérant que, malgré les mesures de sécurité prises, la Municipalité ne pourra être tenue responsable en cas d'accident;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que ce Conseil autorise le club cycliste Dynamiks de Contrecoeur à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé, le dimanche 11 mai prochain, selon le parcours soumis par l'organisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

47-03-25

#### **9.5 - Adoption de la politique de gestion des mots de passe**

Considérant l'importance de la sécurité des accès aux outils et aux données au sein de la Municipalité;

Considérant la demande de nos assureurs d'adopter une politique de gestion des mots de passe;

Considérant le projet de politique de gestion des mots de passe déposé séance tenante;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil adopte la politique de gestion des mots de passe, telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

48-03-25

#### **9.6 - Engagement à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Aimé et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu que

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

49-03-25

#### **9.7 - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Considérant que la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Considérant que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

Que le maire, Denis Benoît et la directrice générale et greffière-trésorière, Karine Lussier soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

Que la directrice générale, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

50-03-25

### 9.8 - Autorisation de signer l'offre de services de la FQM - Élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

Considérant l'engagement de la Municipalité à réaliser l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;

Considérant que la FQM a déposé une offre de services datée du 20 février 2025 pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) de la Municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que le temps estimé requis pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau varie entre 150 et 200 heures;

<b>FQM Ingénierie et infrastructures</b>	<b>Tarifs subventionnés pour 2025</b>
Ingénieur patron (Sénior principal)	28.04\$
Ingénieur Sénior	24.48\$
Ingénieur Intermédiaire et Junior	21.85\$
Personnel de soutien (secrétariat)	9.87\$

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre de services de la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la Municipalité de Saint-Aimé.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

51-03-25

#### 10.1 - Demande d'appui - Municipalité de Ste-Christine - Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 048-02-2025 de la Municipalité de Ste-Christine demandant à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière;

Contenu le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité partage la position exprimée par la Municipalité de Ste-Christine dans sa résolution numéro 048-02-2025;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la municipalité de Ste-Christine dans ses démarches auprès de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 11 - VARIA

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

52-03-25

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h55.

---

Denis Benoît, maire

---

Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Denis Benoît, maire

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

---

Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière